PPC JEUMONT

Tournoi National B

Samedi 19 et dimanche 20 décembre 2026

Règlement

Article 1- Lieu et Organisation

Le club du PPC JEUMONT est heureux de vous accueillir pour son 6 ème tournoi National B homologué sous le numéro xxx / xxx -B, ouvert aux joueurs et joueuses licencié(e)s FFTT.

Le tournoi se déroulera les samedi 19 et dimanche 20 décembre 2026 à la salle Estiennes d'Orves, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, à Jeumont. La salle sera ouverte à partir de 8h00.

Le tournoi aura une gestion informatisée sous Spid déconnecté (SPIDD version 2) et sera la responsabilité de Monsieur Demarthe François (JA3), juge arbitre de la compétition, assisté par Madame Boisdenghien Sabrina.

Une buvette sera mise en place jusqu'à la fin de la compétition afin que les joueuses et joueurs puissent se restaurer (sandwichs, café, boissons fraîches, etc.…).

Pour toutes questions concernant le tournoi vous pouvez contacter, la correspondante du club :
Madame Boisdenghien Sabrina
Mail : sabrinappcjeumont@gmail.com

Le pointage se fera 30 minutes avant chaque tableau.
Le forfait du joueur sera prononcé 15 minutes après le 1er appel en poule et 5 minutes après le 1er appel dans le tableau à élimination directe.

Article 2- LICENCIATION

Seuls pourront prendre part au tournoi homologué FFTT les joueurs ou joueuses licenciés à la FFTT ou dans les fédérations étrangères affiliées à l'ITTF, frontalière de la ligue des Hauts-de-France (en l'occurrence la Belgique).

Le tableau d'équivalence des classements est fourni en pièce jointe.

Les licences devront être valides sur la saison 2026/2027 et chaque participant devra être en mesure de prouver sa licenciation pour la saison 2026/2027

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Le nombre de points retenus pour les inscriptions est celui inscrit sur la licence de la 1ère phase 2026/2027

Article 3- balles

Les balles fournies par l'organisation seront des balles 3 étoiles, en plastique, de couleur blanche, homologuées fftt de marques JOOLA . Pour l'échauffement, les balles ne sont pas fournies. Attention pas de tenue de sport blanche (short ou maillot).

Article 4- Déroulement du tournoi

Un joueur pourra participer au maximum à deux tableaux de série par jour (dans la limite des places disponibles). Si un joueur est éliminé en poule dans une série, il aura la possibilité de s'inscrire dans une autre série en accord avec le JA et sous réserve des places disponibles.

Tous les tableaux sont mixtes sauf le tableau « féminines ». La participation des féminines est admise dans tous les tableaux. Les féminines ont la possibilité de s'inscrire dans 2 tableaux de série de classement en plus du tableau féminin.

Un joueur absent lors de son 1er tableau sera automatiquement désinscrit de ses autres tableaux s'il ne prévient pas les organisateurs de son

retard. La compétition se déroulera sur 16 tables homologuées FFTT, de marques Joola .

Les tableaux sont limités à 48 joueurs, et la série Coupe DAVIS limitée à 32 paires.

Les tableaux se dérouleront au 1er tour par poules de trois joueurs. Les deux premiers joueurs sont qualifiés pour le tableau final. Les parties se déroulent ensuite sur un tableau à élimination directe.

Toutes les parties (poules, tableau à élimination) se jouent au meilleur des cinq manches.

Pas d'interruption à l'heure du repas. Le pointage sera effectué jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque tableau.La mise en poule se fera 10 minutes avant le début du tableau.

Une tenue correcte et sportive sera de rigueur. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte du gymnase et d'utiliser de la colle à l'interieur de celle-ci.

Le PPC Jeumont se réserve le droit de supprimer ou modifier un tableau ou les dotations, si le nombre d'engagés est jugé insuffisant. Les tableaux avec les dotations sont les suivants :

Séries du samedi 19 décembre 2026

A : 500 à 699	9h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
B: 700 à 1599	10h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
C :Handicap	11h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
D: 900 à 1799	12h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
E: 500 à 899	13h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
F: Hardbat	14h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
G : 500 à 1299	15h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €

Séries du dimanche 20 décembre 2026

H :double <3200 pts	9h00	32 équipes	2 x5,00€	320,00 €	160,00 €	80,00 €	40,00 €	40,00 €
I : 500 à non N°	10h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
J: 500 à 1399	11h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
K: 800 à 1699	12h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
L: 500 à 1199	13h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
M : Open	14h00	48 joueurs	10,00 €	600,00 €	280,00 €	160,00 €	80,00 €	80,00 €
N: Dame	15h00	48 joueurs	5,00 €	100% des inscriptions	45,00%	25,00%	25,00%	15,00%

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 5- Inscriptions

Les inscriptions devront parvenir impérativement avant le jeudi 18 décembre 2025 à minuit.

Elles se font UNIQUEMENT sur hello asso :

Les droits d'engagements sont fixés à 8€ par tableau, 10€ pour l'open, 5€ pour le tableau dames

Le tirage au sort des séries s'effectuera le vendredi 18 décembre à 19h, à la Salle Estiennes d'Orves.

Possibilité également de s'inscrire sur place le jour même, sous réserve de places disponibles et à disposition du juge arbitre.

Article 6- Responsabilité

Le club du PPC JEUMONT décline toute responsabilité en cas de perte, vol et accident dans la salle.

Article 7 – Récompenses

Le tournoi sera doté de prix d'une valeur totale maximale de 3250€ (voir tableau ci-dessus).

Article 8 – Litiges

Le juge arbitre est la seule habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel. Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT, il sera fait la stricte application des règlements de cette dernière. Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le JA, en accord avec les organisateurs.

Acceptation du règlement

La participation au tournoi implique de fait l'acceptation du présent règlement.



Coordonnées gps : 50.3050917, 4.0940399

Le comité